



RESUME PUBLIC RAPPORT D'AUDIT DU SERVICE DE CONTROLE DES PRODUITS FORESTIERS A L'EXPORTATION (SCPFE)

Audit indépendant du système (AIS) de
vérification de la légalité du système FLEGT en
République du Congo

Mai 2023

R2488

SOMMAIRE

ACRONYMES	2
1 INTRODUCTION	3
1.1 Objectifs de l'audit.....	3
1.2 Portée de l'audit et standard utilisé	3
1.3 Résumé des résultats.....	3
2 METHODOLOGIE	5
2.1 Échantillonnage	5
2.2 Equipe d'audit	6
2.3 Liste et description des lieux inspectés et activités réalisées	6
2.4 Liste des personnes et organismes impliqués, leur rôle et fonction	6
2.5 Liste des documents consultés	7
2.6 Difficultés rencontrées	7
3 RESULTATS DE L'AUDIT	8
3.1 Commentaires des parties prenantes.....	8
3.2 Bonnes pratiques constatées.....	8
3.3 Défaillances constatées et demandes d'actions correctives (DAC)	9
3.4 Recommandations.....	9
ANNEXE I : CONSTATS DÉTAILLÉS	11
ANNEXE II : PLAINTES REÇUES ET TRAITEMENT	20

ACRONYMES

AI	Auditeur Indépendant
AIS-FLEGT	Audit Indépendant du Système de Vérification de la Légalité du FLEGT au Congo
APV-FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire – Forest Law Enforcement, Gouvernance and Trade
AVE	Attestation de Vérification Export
CCM	Comité Conjoint de Mise en œuvre
CLFT	Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité
DAC	Demande d'action corrective
DG	Direction Générale ou Directeur Général
DGEF	Direction Générale de l'Economie Forestière
FDL	Fonds de Développement Local
MEF	Ministère de l'Economie Forestière
OI-FLEG	Observation Indépendante de la Légalité Forestière et de la Gouvernance
PCIV	Principe, Critère, Indicateurs et Vérificateurs
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
SAF	Service Administratif et Financier
SCPFE	Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation
SDC	Série de Développement Communautaire
SEP	Service des Etudes et de la Planification
SVL	Système de Vérification de la Légalité
SVRF	Service de la Valorisation des Ressources Forestières
UFA	Unité forestière d'aménagement
UFE	Unité forestière d'exploitation

1 INTRODUCTION

L'audit du Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation (SCPFE) a eu lieu à Pointe Noire et à Dolisie du 24 au 26 avril 2023. Des échantillonnages terrain ont également eu lieu en février 2023 dans la Cuvette-Ouest et à l'annexe du SCPFE à Olombo. Il s'agit du premier audit du SCPFE par l' AIS et son équipe depuis 2019.

Le présent rapport d'audit tient aussi lieu de rapport de mission.

L'audit se veut constructif dans sa démarche, et a pour objectif de révéler les défaillances qui nécessitent des actions correctives de la part du SCPFE.

1.1 Objectifs de l'audit

Les objectifs de cet audit sont de vérifier la conformité du SCPFE avec les exigences de la grille de légalité de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV). Pour les indicateurs de l'APV pour lesquels la SCPFE est en défaillance, des demandes d'actions correctives (DAC) sont émises à l'attention du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM). Puisque le système de vérification de la légalité (SVL) n'est pas encore entièrement opérationnel, à ce stade l'audit fait partie d'un processus de mise en place et d'amélioration du SVL.

1.2 Portée de l'audit et standard utilisé

Le champ de cet audit a porté sur les contrôles par le SCPFE de la légalité de la traçabilité et de l'exportation du bois dans les départements de la Cuvette-Ouest, du Niari et à Pointe Noire. Le SCPFE a été audité en suivant les exigences de l'APV pour forêts naturelles (la « grille de légalité »). Les indicateurs de la grille de légalité utilisés pour cet audit ont été sélectionnés par l' AIS et son équipe sur la base de leur pertinence avec le champ de pratique et les activités du SCPFE.

1.3 Résumé des résultats

Sur les 7 exigences de légalité applicables, les auditeurs ont constaté la conformité du SCPFE avec 6 indicateurs. Le SCPFE a notamment une bonne performance en ce qui a trait aux vérifications en vue de l'émission des AVE. L' AIS mentionne au passage les efforts soutenus du SCPFE pour contrôler les volumes des produits déclarés par les sociétés. Malgré tout, l' AIS a identifié deux défaillances du SCPFE en ce qui a trait à ces vérifications. Le SCPFE fait très bonne figure dans le SVL avec du personnel compétent,

motivé et les moyens suffisants mis à sa disposition pour remplir sa mission, ce qui a pour résultat un haut niveau de conformité à l'APV.

2 METHODOLOGIE

Les auditeurs ont récolté des informations lors de leur passage chez Entreprise Christelle en février 2023, ont triangulé ces informations à l'antenne du SCPFE à Olombo, puis en avril ont passé 2 jours à Pointe Noire aux bureaux du SCPFE et à l'antenne au port de Pointe Noire. Les auditeurs se sont ensuite déplacés vers l'antenne du SCPFE à Dolisie où ils ont passé 1 jour et contrôlé le travail du SCPFE à trois sites industriels. Sur tous les sites échantillonnés pendant ce total de 5 jours d'audit, l'AIS a mené des entretiens avec les agents du SCPFE, a consulté le logiciel et la documentation mise à sa disposition et a mesuré des grumes et colis de bois.

2.1 Échantillonnage

La documentation et le personnel consultés, les parties prenantes interviewées et les sites industriels visités ont été choisis en partie de façon aléatoire et en partie de façon ciblée en suivant le fil des constats, au fur et à mesure qu'ils étaient réalisés pendant l'audit. Dans le cadre de cet audit, les auditeurs ont rencontré et interviewé 18 personnes et ont voyagé plusieurs centaines de kilomètres entre la Cuvette-Ouest, la Cuvette (Olombo), Pointe Noire et Dolisie afin d'inspecter un dépôt de bois au port, quatre usines et deux antennes. L'objectif de l'échantillonnage est d'obtenir une bonne représentation des situations, documents, produits, sites, parties prenantes et sociétés forestières existantes.

La méthodologie utilisée par les auditeurs pour collecter et vérifier les informations mentionnées dans les constats inclut les entrevues et contre-interrogatoires, les vérifications des contrôles présentés par le SCPFE sur papier, sur le système informatique Wood Track, sur le terrain en usine et au port de Pointe Noire. Toutes ces informations ont par la suite été analysées une à une à la lumière de chacune des exigences de l'APV-FLEGT. Enfin, des constats ont été formulés au sujet de la conformité ou de la défaillance du SCPFE.

Le SCPFE à Dolisie gère 3 parcs à bois: un parc à Asia Congo (placages et rarement sciages humides), un chez SICOFOR (parc à grumes) et un chez ADL (sciages humides et séchés). Dans la Cuvette-Ouest, le SCPFE basé à Tala Scierie mesure le bois d'Entreprise Christelle.

Les auditeurs sont allés aux parcs d'Entreprise Christelle, Asia Congo, SICOFOR et ADL pour prendre des échantillons de mesures de colis secs, colis humides, grumes et placages.

2.2 Equipe d'audit

Description de l'équipe et du rôle de chaque membre de l'équipe :

<i>Nom</i>	<i>Rôle</i>
Alexandre Boursier	Chef auditeur, enjeux sociaux
Mariotte Likondo	Experte des enjeux sociaux-forestiers, appui pour la prise de mesures des bois.
Maximin Mboulafini	Expert des opérations et de l'aménagement forestier, appui pour la prise de mesures des bois.
Lambert Mabilia	Juriste, expert de l'APV et de la législation forestière

2.3 Liste et description des lieux inspectés et activités réalisées

<i>Date</i>	<i>Nom</i>	<i>Lieu</i>	<i>Activités</i>
8 fév 2023	Usine d'Entreprise Christelle	Talas scierie, Cuvette-Ouest	Mesurage de colis déjà mesurés pas le SCPFE au parc à bois
10 février 2023	Antenne SCPFE	Olombo, Cuvette	Triangulation des mesures des colis
24 avril 2023	Bureau du SCPFE	Pointe Noire	Rencontre d'ouverture Revue des indicateurs de la grille de légalité Entrevues avec le personnel Revue documentaire En soirée : compte rendu des constats de la journée
25 avril 2023	Antenne du SCPFE	Port de Pointe Noire	Entrevues avec le personnel de l'antenne Revue documentaire Observation du fonctionnement de Wood Track Vérification terrain des contrôles du SCPFE à deux parcs à bois du port Restitution au bureau du SCPFE
26 avril	Antenne du SCPFE	Dolisie, Niari	Entrevues avec le personnel de l'antenne Vérification terrain des contrôles du SCPFE à trois parcs à bois Restitution

2.4 Liste des personnes et organismes impliqués, leur rôle et fonction

<i>Organisme</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Coordonnées</i>
SCPFE	MBOUSSOU Armand	Chef d'antenne	06 660 3818
SCPFE/DG	MOMBOULI serge Thierry	Directeur Général	053939390
SCPFE/DG	MASSALA Claude Barnabé	Chef de service Technique	044418118
SCPFE/DG	OPENDZA Roger Nazaire	Direction	055519440
SCPFE/DG	MALANDA Colette	Assistante Statistique	055623246
SCPFE/DG	OSSAMAVE Marcelin	Chef Bureau Informatique et Télécom	069002873
SCPFE/DG	NSOKIDIKANDA Gaetan	Informaticien	055291298

<i>Organisme</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Coordonnées</i>
SCPFE/DG	ABIALA Guy Clotaire	Chef de Bureau PFNL	055827172
SCPFE/DG	MAMBOUNDA NKAYA	Chef bureau	053474054
SCPFE/PPN	MAFOUA Anicet	Chef d'antenne	066114201
SCPFE/PPN	SONGO Ulrich	Agréeur	068006582
SCPFE/PPN	MAKOSSO Chris Malone	Agréeur	055644950
SCPFE/PPN	BANDO MONGOHINA Espérance	Analyste	066654089
SCPFE/PPN	EKOULE Zéphirin	Analyste	068582366
SCPFE/ DOLISIE	MBOUSSOU KIBANGOU Armand	Chef d'antenne	066603818
SCPFE/ DOLISIE	Ndzolo Aubin	Agréeur	069259240
SCPFE/ DOLISIE	GASSONGO Espoir	Agréeur	053765656
SCPFE/DOLISIE	MAMA Florent	Analyste	066529010
SCPFE/DOLISIE	MOUANDZA Rodrigue	Chauffeur	040043254
ADL	MALONGA Albert	Gestionnaire en Production	068166727
ASIA- CONGO	COTRACK	Superviseur Usine	055538404
ASIA- CONGO	MBOUNGOU Huguette	Trieuse de Placage et Contrôleur de Colis	066010407
ASIA- CONGO	ITOUA Edouardine	Assistante' de Direction	066522550

2.5 Liste des documents consultés

Les auditeurs ont consulté les documents suivants :

- Registre des cahiers de charges, de transactions et des taxes ;
- Copies de chèques ;
- Agréments et cartes professionnelles ;
- Reçus, PVs ;
- Rapports de contrôle terrain ;
- Rapport annuel du SCPFE ;
- Plans d'aménagement et conventions ;
- Dossiers de permis ;
- Feuilles de transport.

2.6 Difficultés rencontrées

Les auditeurs n'ont pas rencontré de difficultés particulières dans la conduite de cet audit. Le personnel du SCPFE a bien collaboré, était disponible et relativement bien préparé pour l'audit, avec la documentation prête à être présentée ou rapidement trouvée lorsqu'elle existe.

3 RESULTATS DE L'AUDIT

3.1 Commentaires des parties prenantes

Le tableau suivant résume les commentaires enregistrés lors de l'audit et décrit la manière dont ils ont été traités par les auditeurs.

<i>Commentaires reçus</i>	<i>Analyse des auditeurs</i>
Pas de commentaires reçus dans le cadre de cet audit.	Pas d'analyse nécessaire

3.2 Bonnes pratiques constatées

Les auditeurs ont constaté que le SCPFE a une bonne performance par rapport aux exigences de l'APV en ce qui a trait aux éléments suivants en particulier :

<i>Libellé de l'indicateur</i>	<i>Constat</i>
2.2.3 Les documents et autres autorisations délivrées par les administrations économique, financière, fiscale et forestière de façon périodique sont en cours de validité.	L'AIS a rencontré le service technique du SCPFE à Pointe Noire et a échantillonné la documentation attestant du respect de la réglementation.
4.6.2 Les souches, les fûts et les grumes sont marqués selon la réglementation forestière en vigueur.	Sur le terrain au port (parc SOCOMAB), l'AIS a observé les agents du SCPFE qui ont inspecté le marquage des grumes. L'AIS a constaté le carnet d'inspection. Le SCPFE est conforme.
4.8.1.b L'entreprise respecte les obligations d'exportation des produits des forêts naturelles fixées par la législation en vigueur.	Malgré la non-conformité détectée pour cet indicateur (voir DAC plus bas), dans la plupart des cas le SCPFE fait un contrôle adéquat des volumes des grumes et débités destinés à l'exportation.
5.1.4: L'entreprise respecte les obligations ou restrictions en matière de transport de bois.	Les auditeurs ont sélectionné des grumes qui avaient été détectées par Woodtrack comme non concordantes entre la feuille de spécification et les inspections, et sont allés sur le parc d'une société observer la validation par les agents du SCPFE. L'AIS a constaté dans le parc échantillonné que les vérifications des mesures des grumes agents du SCPFE sont correctes.
5.2.2: Les documents qui accompagnent les bois <u>transportés et commercialisés</u> sont conformes à la réglementation en vigueur et bien tenus.	L'AIS a échantillonné quelques dossiers de demande et constate que le SCPFE s'assure effectivement d'avoir l'ensemble des pièces avant d'émettre un AVE.

3.3 Défaillances constatées et demandes d'actions correctives (DAC)

Une défaillance est un écart constaté par les auditeurs entre l'exigence de l'APV et les pratiques de l'audité.

DAC # :	4.8.1.b/2023/SCPFE	Norme & exigence :	Indicateur 4.8.1.b grille légalité forêt naturelle
Description de la défaillance et éléments de preuve associés :			
<p>Exigence de l'indicateur : L'APV exige que l'entreprise respecte les obligations d'exportation des produits des forêts naturelles fixées par la législation en vigueur.</p> <p>Constat : Il y a deux enjeux distincts pour cette DAC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La DDEF de la Cuvette-Ouest a détecté qu'Entreprise Christelle déclare des volumes fantaisistes pour ses colis de débités humides. L' AIS a audité la vérification de ces colis par le SCPFE et a constaté que les volumes vérifiés par le SCPFE sont très similaires à ceux déclarés par Entreprise Christelle (au moment de finaliser ce rapport d'audit le SCPFE déclare avoir déjà pris les actions correctives pour cet enjeu. Ceci sera vérifié lors du prochain audit) ; 2- L' AIS constate que le SCPFE ne vérifie pas sur le terrain les volumes des colis de placages déclarés par Asia Congo, faute de technique de calcul du volume. <p>Pièces consultées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Registre des volumes des colis contrôlés par le SCPFE ; ▪ Mesure de colis de placage et de débités humides sur le terrain par l' AIS lui-même ; ▪ Rapport de contrôle de la DDEF de la Cuvette-Ouest de mars 2023. 			
Demande d'action corrective	<p>Le CCM détermine les actions correctives à mettre en œuvre pour que l'Administration atteigne la conformité avec les exigences référencées plus haut.</p> <p>Note : Les actions correctives efficaces mettent l'accent sur la résolution des éléments spécifiques décrits dans les éléments de preuve plus haut, ainsi que sur la cause fondamentale à éliminer et sur la prévention de la récurrence de la défaillance.</p>		
Calendrier relatif à la défaillance :	Avant l'émission des premiers certificats et autorisations FLEGT		
Élément de preuve fournis par l'Organisation :	À VENIR		
Constats pour l'évaluation des éléments de preuve :	À VENIR		
Statut de la DAC :	OUVERT		

3.4 Recommandations

Cette section présente des suggestions et recommandations formulées par l' AIS au CCM, au-delà des DAC et observations, dans le but d'améliorer le SVL :

- L' AIS constate que les quotas gérés au niveau du SCPFE sont faits sur la base des volumes prévisionnels des autorisations délivrées par l'Administration (autorizations de coupe annuelle et autorizations exceptionnelles) et non sur la base des volumes prévisionnels par essence. Or, le suivi fait par le SCPFE du quota d'exportation ne tient pas compte du quota réellement transformé par les entreprises, ni du volume prévisionnel par essence. Ceci est dû à l'absence de communication entre le SCPFE et les administrations en charge du suivi du quota de transformation. La conséquence de cette situation est que les entreprises peuvent exporter, avec une seule ou quelques essences, tout le quota qui leur est attribué et ce, sans qu'elles n'atteignent le volume réellement accordé sur lequel le quota a été attribué. Le logiciel Wood Track présentement ne permet pas de faire le suivi sur les volumes détaillés des essences

exportées. Les chefs d'antenne du SCPFE ne tiennent pas une liste avec les informations des autorisations, et dans leur contrôle ne déduisent pas les volumes pour chaque espèce. Cette défaillance est systémique à l'Administration forestière et exige l'implication du MEF sur les aspects liés au respect du quota de transformation et d'exportation.

- Le SCPFE devrait identifier et adopter une méthode de calcul simple pour le volume des colis de placages.